Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212202618-20260723-2026070106-DE

COMMUNE DE QUINTENIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUILLET 2026
Convocation du 16 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet à vingt heures, en salle du Conseil municipal de la mairie, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur BOULARD Jérémy, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Absents : 0
Votants : 11

Présents : BOULARD Jérémy, THEZE Christine, MABBOUX Christian, GOUR Philippe, JÉHAN Christèle, PERRET Marie-Laure, GOUAULT Guillaume, MERDRIGNAC Yvan, MACÉ Justine, LABBÉ Emilie, LUDET Kévin.
Absent excusé : /
Secrétaire de séance : Yvan MERDRIGNAC

Délibération 2026-07-01-06

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE POUR LA REALISATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE NOUVELLE DELIBERATION

Monsieur le Maire, Jérémy BOULARD, expose au Conseil municipal que la mairie a été contactée, en 2023, par la société GREENVOLT, dont le siège se situe au 41 cours de la liberté, Lyon 69003, pour la réalisation d'un parc de production d'énergie éolienne sur le territoire communal.

Considérant que le projet exposé par la société GREENVOLT consiste, en accord avec les propriétaires et exploitants des parcelles concernées, les services de l'Etat et la population locale, et conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, à implanter un parc éolien dont l'énergie électrique serait évacuée sur le réseau électrique existant le plus adéquat ;

Considérant le projet exposé au Conseil municipal par les représentants de la société GREENVOLT POWER FRANCE SAS le 25 mars 2023, dont les éléments essentiels figurent dans la note de synthèse dudit projet transmis aux membres du Conseil municipal, qui rappelle les engagements pris par la société ;

Considérant le besoin pour la société GREENVOLT POWER FRANCE SAS d'obtenir l'autorisation d'accès aux parcelles susceptibles d'accueillir le Parc Eolien via la voirie communale et de survol des voies par les éoliennes ;

Considérant que cette étude de faisabilité consiste en particulier à consulter les autorités et services compétents ainsi qu'à réaliser une étude d'impact portant, notamment, sur les conséquences du projet de parc éolien sur la population, la faune et la flore, les habitats naturels, les sites et paysages, le patrimoine, l'environnement socio-économique ;

Considérant que cette étude de faisabilité n'implique aucun engagement financier de la commune ;

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212202618-20260723-2026070106-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- SOUHAITE que la société GREENVOLT poursuive ses études de développement et de faisabilité relatives à l'implantation d'un parc de production d'énergie éolienne sur le territoire communal ;

- SOUHAITE apporter son soutien à la société GREENVOLT dans la poursuite de ce projet ;

- RAPPELLE que la société GREENVOLT devra solliciter les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes pour la mise en œuvre de ce projet ;

- RAPPELLE que les présents vœux ne préjugent pas de l'obtention de ces autorisations ;

- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier et signer les conventions d'occupation des chemins ruraux et voies communales requises avec la société GREENVOLT POWER FRANCE SAS.

Fait le 23 juillet 2026,
Le Maire,
Jérémy BOULARD

Le Secrétaire de séance,
Yvan MERDRIGNAC

MAIRIE DE QUINTIC (Côtes-d'Armor)

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, compte-tenu de son affichage le 28 JUIL. 2026

et de sa transmission en Préfecture le 28 JUIL. 2026